



Concept de protection UBS Kids Cup Team 2020/2021

Mis à jour : 06.10.2020

Le présent concept de protection pour les événements de l'UBS Kids Cup Team est basé sur le « Concept de protection Athlétisme : Compétitions » de Swiss Athletics daté du 26.6.2020 et doit être complété individuellement par chaque organisateur de l'UBS Kids Cup Team.

Manifestation: UBS KIDS CUP TEAM, éliminatoire locale

Organisateur: FSG ESTAVAYER-LE-LAC

Opérateur de l'installation: COMMUNE D'ESTAVAYER

UBS Kids Cup
c/o Weltklasse Zürich
Baslerstrasse 30
8048 Zürich

Tél. +41 44 495 80 84
Fax +41 44 495 80 99
info@ubs-kidscup.ch

ubs-kidscup.ch

Organisateur



Partenaire

swissmilk



ASCONA
LOCARNO

Rendu possible par



Principes fondamentaux

1. Nombre maximum de personnes dans la salle

Un maximum de 1'000 personnes peut être présente dans la triple salle (y compris les tribunes, le foyer et les autres installations) lors d'un événement UBS Kids Cup Team à un moment donné. S'il est possible de séparer clairement l'événement en deux sous-événements (par exemple 2 catégories le matin, 2 catégories l'après-midi), le nombre de personnes peut dépasser 1'000 sur l'ensemble de la journée. Dans ce cas, il ne doit pas y avoir de mélange des participants, des entraîneurs et des spectateurs des deux événements.

Il est à noter que les cantons peuvent réduire la limite supérieure de personnes présentes aux événements et que les règlements cantonaux et/ou communaux doivent être respectés.

2. À la compétition seulement sans symptômes

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisées à participer aux événements de l'UBS Kids Cup Team et doivent rester chez elles. Cela s'applique également aux personnes accompagnatrices et aux bénévoles. Les personnes présentant des symptômes évidents doivent être refusées à l'admission.

3. Minimiser le risque d'infection

Dans la salle, tous les participants (athlètes, bénévoles, officiels, spectateurs, etc. année de naissance 2008 ou plus âgés) sont tenus de porter un masque. Les enfants ne sont exemptés de l'obligation de porter un masque que lors de la compétition proprement dite. Les personnes qui prouvent qu'elles ne peuvent pas porter un masque pour des raisons particulières, notamment médicales, sont exemptées de l'obligation de porter un masque.

4. Hygiène

Le lavage des mains joue un rôle crucial dans l'hygiène. Ceux qui se lavent soigneusement les mains avec du savon avant et après la compétition se protègent régulièrement et protègent leur environnement. Au moins deux distributeurs de désinfectant doivent être placés à des endroits stratégiques (par exemple, dans la zone d'entrée et à l'entrée de la zone de compétition). Les vestiaires ne doivent être utilisés qu'en cas d'urgence. Tous les athlètes, accompagnateurs et aides doivent arriver sur le lieu de la compétition en tenue de sport et ne doivent pas se doucher dans la salle.

Il n'y aura pas de poignée de main ni de claquement de mains.

5. Listes de présence

Les contacts étroits entre personnes doivent pouvoir être immédiatement signalés à l'autorité sanitaire pendant 14 jours. Un contact étroit est défini comme un contact à moins de 1,5 mètre et pendant plus de 15 minutes (une fois ou cumulativement) sans protection appropriée (par exemple, une cloison ou les deux personnes portant un masque d'hygiène). Afin de faciliter la recherche des contacts en cas d'infection, l'organisateur tient des listes de présence.

6. Désignation du/de la délégué/e au corona de la compétition

Chaque organisateur doit désigner un/e délégué/e au corona. Cette personne est chargée de veiller au bon respect des directives en vigueur.

Le/la délégué/e au corona de la manifestation est :

Cédric Pürro

Tel. +41 79 336 09 26 E-Mail : cedric.purro@bluewin.ch

Dispositions pour les compétitions

1. Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur, représenté par le/la délégué/e au corona pendant la compétition, assume la responsabilité de la mise en œuvre du présent concept de protection. De plus chaque athlète est contraint dans l'intérêt de l'athlétisme et vis-à-vis de l'ensemble de la population de respecter le concept de protection de manière solidaire et avec un haut niveau de responsabilité propre et de mettre en œuvre de manière conséquente les mesures nécessaires.

2. Autorisation de l'événement

Le concept de protection actuel ne sert que de cadre à l'événement UBS Kids Cup Team. L'organisateur doit en tout cas respecter les directives contenues dans ce concept de protection, mais doit tenir compte des éventuelles réglementations supplémentaires du canton ou de l'exploitant de la salle concerné. Le concept de protection doit être envoyé à Weltklasse Zürich au moins un mois avant l'événement. Si Weltklasse Zürich dispose d'indications selon lesquelles le concept de protection ne sera pas appliqué en tous points ou est insuffisant, l'autorisation peut être retirée à tout moment.

3. Mesures à prendre par l'organisateur

- a. Chaque organisateur doit élaborer un concept de protection et doit pouvoir présenter ce concept aux autorités sur demande. Le concept de protection est basé sur ce « Concept de protection UBS Kids Cup Team » et le complète éventuellement avec les points nécessaires pour l'événement respectif (voir page 4).
- b. Pour chaque événement, l'invitation au concours et les informations relatives au concours (instructions) doivent également contenir des informations détaillées sur les points relatifs à ce concept. Il faut également y mentionner la personne responsable du concept de protection.
- c. L'organisateur doit veiller à ce qu'il n'y ait pas plus de 1 000 personnes dans la salle en même temps.
- d. L'organisateur doit tenir des listes de présence (prénom, nom, courriel/numéro de téléphone, appartenance/fonction au sein de l'équipe) afin de permettre le Contact Tracing.
- e. L'organisateur doit veiller à ce que les spectateurs, s'ils sont admis, ne se mêlent pas aux athlètes dans la salle ou gardent toujours une distance suffisante (au moins 1,5 m) et restent dans un secteur marqué. Une entrée séparée pour les spectateurs doit également être prévue.
- f. On s'efforcera de faire en sorte que les équipes entre elles et surtout les officiels et les bénévoles en action puissent également respecter la distance si possible (par exemple en séparant les disciplines des différentes catégories ou des zones marquées pour les équipes sur la tribune).
- g. Il est permis de proposer de la restauration, toutefois en respectant les [règlementations COVID-19 en vigueur pour les restaurants](#)

Dispositions et mesures particulières pour cette compétition :

- a. **Pour respecter les directives en vigueur dans le canton de Fribourg, au maximum 300 personnes ont accès à la salle Amarante le matin.
Une pause d'au moins 15 min voit la salle complètement vidée des athlètes, spectateurs, et coachs vers 12h20.
L'après-midi, ce sont à nouveau au maximum 300 personnes qui sont autorisées à accéder à l'intérieur du bâtiment.**
- b. **Par équipe, 2 accompagnants adultes sont autorisés. Leurs coordonnées doivent être connues par l'organisateur avant la manifestation.**
- c. **Seuls les athlètes portant un dossard, les adultes munis d'un bracelet distribué à l'entrée et les bénévoles portant le T-shirt destiné aux bénévoles, sont autorisés à pénétrer dans le bâtiment.**
- d. **Les vestiaires et les douches ne sont pas accessibles pour les athlètes. Ceux-ci viennent déjà changés.**
- e. **Les WC de l'étage inférieur (à côté des vestiaires) sont attribués aux athlètes ; les WC de l'étage supérieur (hall) sont attribués aux accompagnants/coachs/bénévoles.**
- f. **Dans les gradins, des zones sont attribuées par club.**
- g. **Le port du masque est obligatoire et systématique dans les gradins et dans le hall pour tout le monde, exceptés les athlètes U12 et U10 (après-midi).
Les athlètes sont dispensés du port du masque dans l'espace « salle de sport » où ont lieu les compétitions.**
- h. **Une petite restauration (boissons, hot-dog, sandwiches) est proposée, moyennant le respect des réglementations en vigueur pour les restaurants.**

Lieu, Date : Estavayer-le-Lac, le 06 octobre 2020

Organisateur : FSG Estavayer-le-Lac

Signature(s) : 

Nom(s) : Cédric Pürro

Annexe 1 : **Précisions pour la compétition**

Les précisions suivantes doivent faciliter la tâche des organisateurs pour rédiger leur propre concept de protection ou doivent être prises en compte lors de sa création.

1. INFRASTRUCTURE

a. Vestiaires / Douches / Toilettes

Les vestiaires ne sont accessibles aux athlètes, aux entraîneurs des équipes et aux bénévoles qu'en cas d'urgence (par exemple pour changer de tenue pendant la compétition). Toutes les personnes sont priées de venir au concours déjà changées en tenue de sport et de s'abstenir de se doucher et de se changer sur place.

Les toilettes peuvent être utilisées. Si possible, des toilettes différentes doivent être attribuées aux athlètes et aux spectateurs. Les instructions de l'opérateur de l'installation doivent être suivies.

b. Équipements sportifs

Les équipements suivants doivent être désinfectés après chaque équipe :

- Bâton de relais (UBS Gold-Sprint et Team-Cross)
- Perche de saut en longueur
- Anneaux de plongée (relais de haies)

2. PERSONNES DANS LA SALLE

a. Il appartient à l'organisateur de définir le nombre d'équipes qui seront admises aux événements. La limite supérieure doit être choisie de manière que les réglementations cantonales puissent être respectées. Pour déterminer la limite supérieure, il faut tenir compte des conditions locales de la salle (capacité, conditions d'espace, etc.).

Le nombre d'équipes approuvées doit être communiqué à Weltklasse Zürich avant le 1 novembre 2020.

b. Un maximum de deux entraîneurs par équipe est admis. Les données personnelles du deuxième entraîneur doivent être communiquées à l'organisateur en même temps que les données personnelles des enfants.

c. Au maximum une personne accompagnante par enfant est autorisée. Toutefois, cela n'est autorisé que si les conditions et les capacités de la salle sont prises en compte. Si celles-ci ne sont pas suffisantes, le nombre doit être réduit et communiqué en conséquence.

d. Il incombe à l'organisateur de définir combien de personnes, en dehors des officiels et des athlètes, sont autorisées à entrer dans le "champ intérieur" (le sol de la salle) en même temps. En tout état de cause, il est recommandé de prendre les mesures appropriées pour que les différentes catégories d'âge soient suffisamment éloignées les unes des autres pendant le concours et forment ainsi chacune un groupe indépendant. Ces groupes ne doivent pas dépasser 300 personnes, voire moins selon les réglementations cantonales. Les mesures suivantes sont possibles ou recommandées:

- Séparation nette des installations de concours (passerelles/bandes de séparation), mais surtout des zones d'attente
- Adaptation de l'horaire
- Instructions aux athlètes et à leurs entraîneurs d'entrer à l'intérieur (« Infield ») aussi peu de temps avant le début de la compétition que possible et de le quitter immédiatement après la compétition.
- Prévoir une entrée et une sortie séparées pour l'« Infield »

- e. Les données personnelles doivent être collectées auprès des personnes suivantes :
- Athlètes (prénom, nom, téléphone/courriel, appartenance à quelle équipe)
 - Entraîneurs (prénom, nom, téléphone/courriel, appartenance à quelle équipe)
 - Bénévoles (prénom, nom, téléphone/courriel, heures temps de travail)
 - Officiels (prénom, nom, téléphone/courriel)
 - Spectateurs (prénom, nom, téléphone/courriel)

Avec l'inscription, les données personnelles requises des entraîneurs sont disponibles (nom, téléphone/courriel). Les données personnelles des athlètes et des autres entraîneurs de l'équipe doivent être communiquées à l'organisateur par l'entraîneur de l'équipe respective au moins deux jours avant l'événement au moyen du formulaire fourni. L'organisateur doit être informé de tout changement au plus tard lors de la remise du dossard.

Les données personnelles des spectateurs doivent être enregistrées à l'entrée. Afin de minimiser le travail de l'organisateur ainsi que le temps d'attente des spectateurs à l'entrée, Weltklasse Zürich recommande d'utiliser l'application gratuite « [Mindful Check In](#) » du fournisseur suisse Mindnow AG. Ce système remplit l'ensemble des dispositions légales suisses, y compris concernant la protection des données, et est également recommandé par Swiss Olympic.

- f. Le speaker doit rappeler régulièrement à toutes les personnes présentes les règles à respecter (par exemple toutes les 15 minutes). Les délégués Corona sont responsables de l'application de ces règles et les rappelleront aux athlètes, officiels et spectateurs si nécessaire.
- g. Il est recommandé de demander à toute personne d'installer l'application SwissCovid et de la maintenir active.
- h. Les équipes doivent rester entre elles et, si possible, garder une distance suffisante avec les autres équipes.
- i. La salle doit être complètement vidée à midi respectivement entre le programme du matin et de l'après-midi. Aucun spectateur, chef d'équipe ou participant n'est autorisé à rester dans le bâtiment pendant au moins 15 minutes. Pendant cette période, la salle doit être bien ventilé.

3. ORGANISATION DE LA COMPÉTITION

En ce qui concerne la procédure technique de la compétition, le règlement et le manuel de l'organisateur de l'UBS Kids Cup Team 2020/2021 s'appliquent.

a. Répartition des dossards et des cadeaux

Les dossards et les cadeaux des participants seront collectés par le chef d'équipe et ensuite distribués aux enfants de l'équipe.

b. UBS Kids Cup Team Longsleeves

Les manches longues seront remises individuellement aux enfants respectifs après la cérémonie de remise des prix lors de la distribution des dossards ou à un stand spécialement aménagé à cet effet à partir de janvier 2021. Les manches longues ne peuvent pas être essayées et rendues. Des manches longues de toutes tailles sont disponibles pour la détermination de la taille.

Lors des éliminatoires, qui auront encore lieu en 2020, la taille des participants et une adresse de livraison pour toute l'équipe seront enregistrées après la cérémonie de remise des prix. Les manches longues correspondantes seront ensuite envoyées au club respectif par poste en janvier 2020.

4. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX.

Pour la cérémonie de remise des prix, les équipes sont réparties à une distance suffisante dans la salle, malgré l'obligation de porter un masque. Les équipes gagnantes peuvent enlever leurs masques pour la cérémonie de remise des prix, mais doivent les remettre immédiatement après. On renoncera aux poignées de main traditionnelles, mais le poing contre le poing est autorisé.

Les médailles seront préparées de manière que les enfants puissent les prendre de manière autonome sur le chemin du podium et les mettre autour de leur cou. Aucun autre cadeau ne doit être remis.

5. COMMUNICATION DU CONCEPT DE PROTECTION

Weltklasse Zurich communique le concept de protection sur les canaux de l'UBS Kids Cup et l'envoie directement aux clubs organisateurs. Le concept de protection est publié sur le site web « UBS Kids Cup Team ».

L'organisateur doit également veiller à ce que tous les participants, visiteurs et collaborateurs soient informés des réglementations applicables. Par exemple par :

- Information par mail à tous les entraîneurs d'équipe avant l'événement
- Communication via les canaux des clubs
- Briefing détaillé de pour les bénévoles
- Distribution de dépliants d'information aux entrées de la manifestation
- Pose d'affiches avec des informations appropriées